

**SERCE**

# La réforme territoriale, frein à la transition énergétique ?

**La réforme territoriale inquiète les entreprises du Serce : ne retardera-t-elle pas la mise en œuvre de la transition énergétique ? Ne risque-t-elle pas de grever encore plus les budgets déjà serrés des collectivités ? Qui sera désormais décisionnaire ? Reste, parallèlement aux craintes suscitées par cette réforme, l'espoir d'un effort enfin massif en matière d'ENR et d'efficacité énergétique.**

La réforme territoriale risque-t-elle de faire prendre du retard dans la transition énergétique ? C'est ce que craignent en tout cas les entreprises du Serce (Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique). « *Ce que nous redoutons par-dessus tout, c'est une paralysie de notre activité en attendant que les périmètres d'action de chacun, et les financements qui vont avec, soient redéfinis et clarifiés* », a expliqué le 18 juin le président du Serce, Alain Le Du, lors d'une conférence organisée à Paris par le syndicat.

## La désorganisation momentanée retardera les investissements

« *Du fait de la désorganisation [momentanée découlant de la réforme territoriale, ndr], il y aura des retards dans les investissements, ce qui aura un effet immédiat en termes d'emplois* », craint Guy Lacroix, le vice-président du Serce et président de Cofely INEO.

Paradoxalement, pour gagner du temps, la sénatrice UDI Chantal Jouanno appelle à « *mener une concertation locale pendant trois ou quatre mois [sur la réforme territoriale], afin de permettre aux acteurs de trouver un consensus* ». Sans cette phase préalable, « *on perdra beaucoup de temps* », a assuré l'ancienne secrétaire d'État à l'Écologie (de 2009 à 2010).

Au-delà des risques d'ajournement de projets, ce sont les capacités d'investissement des collectivités qui suscitent l'inquiétude. Car, alors même que les collectivités doivent faire face à la baisse des dotations de l'État, le coût de la réforme territoriale réduira encore leurs marges de manœuvre. Conclusion de Françoise Larpin, directrice nationale Service public de KPMG : « *elles n'auront plus les moyens de financer autant d'investissements publics qu'auparavant. [...] Leur âge d'or en matière d'investissements est derrière nous* ».

## Départements : leur suppression « ne sera sans doute pas un facteur d'économies »

Et la représentante du cabinet d'études et de conseil de rappeler : « *les fusions ne génèrent pas forcément d'économies, en tout cas pas tout de suite* ». Rappelons qu'il est notamment envisagé, dans le cadre de la réforme territoriale, de faire passer le nombre de régions de 22 à 14 et de faire disparaître les départements. La suppression de cet échelon territorial ne sera sans doute par un facteur d'économies, d'autant qu'il faudra bien continuer à assumer leurs dépenses sociales, a précisé Chantal Jouanno.

Dans ce contexte, la sénatrice a regretté que le projet de loi présenté ne donne pas plus de précisions sur la manière dont sera financée la transition énergétique. L'UDI préconise, entre autres, la création d'un « *fonds souverain de financement* » qui proposerait de faibles taux d'intérêt et serait financé grâce aux provisions à passer en vue du futur démantèlement des centrales nucléaires. « *À mon avis, le projet de loi n'exclut pas cette idée. Certains éléments laissent penser que c'est une piste envisagée par le gouvernement* », a indiqué Chantal Jouanno.

## Qui sera décisionnaire ?

Les collectivités auront-elles en tout cas les moyens de mener à bien, à leur niveau, la transition énergétique ? Elles « *doivent être partie prenante de cette transition. Mais on leur demande en*

*même temps de faire des milliards d'économies. C'est jouable à condition d'évaluer les mesures mises en place à l'aune des réalités économiques et sociales », a estimé Pascal Sokoloff, le directeur général de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).*

Reste que les possibles retards dans les projets et les budgets serrés des collectivités ne sont pas les seules sources de préoccupation des entreprises du Serce. Ces sociétés s'inquiètent aussi de ne plus savoir, suite à la réforme territoriale, qui sera décisionnaire dans les projets et vers quels interlocuteurs se tourner.

### **À transfert de compétences, transfert automatique des contrats**

Point positif : le transfert de compétences entre collectivités entraîne automatiquement le transfert des contrats, a indiqué Françoise Larpin. « *La collectivité concernée informera alors l'entreprise qu'elle a changé de co-contractant* », a-t-elle précisé. Cela dit, une fois les contrats arrivés à échéance, les collectivités souhaiteront sans doute renégocier les contrats sur leur nouveau périmètre, plus large. Du coup, certaines sociétés verront le périmètre de leurs contrats élargis, tandis que d'autres, parallèlement, perdront des contrats.

Mais au-delà des préoccupations point aussi l'espoir qu'un effort massif soit, enfin, fait en faveur de la transition énergétique. Il faut avancer à grands pas dans le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique, « *ça fait longtemps qu'on en parle* », souligne Guy Lacroix. « *Il y a consensus sur la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique. [...]* Une piste nous semble intéressante : *l'émergence du service public de la performance énergétique, qui serait semble-t-il porté par les régions. Nous espérons que la désignation de ce chef de file créera un électrochoc pour montrer que l'on change de braquet* », a expliqué Pascal Sokoloff.

### **Transition énergétique : « l'opportunité unique d'une relance keynésienne »**

Un électrochoc, c'est bien ce à quoi appelle aussi l'économiste Alain Grandjean, alors que le Vieux Continent se trouve dans une situation « *gravissime* » de « *quasi-déflation* ». Avec la transition énergétique, « *nous avons l'opportunité historique de mener une relance keynésienne* » qui ne conduise pas avant tout à l'achat de produits importés mais permette au contraire de réduire le déficit commercial, a souligné le fondateur du cabinet Carbone 4. Une telle politique de relance serait vertueuse à la fois en termes d'économie, d'emplois et d'environnement, a-t-il assuré.

« *Il faut absolument mettre en place un dispositif pour lancer les investissements, et vite !* » a martelé Alain Grandjean. Et de l'argent, il y en a. Au moment de la crise financière de 2008-2009, au moment où les banques ont failli déposer le bilan, des milliards d'euros ont été débloqués en un week-end, a rappelé l'économiste.

Parmi les idées proposées par Alain Grandjean (et qu'il allait présenter devant les journalistes le 19 juin, au lendemain de la conférence du Serce) : la création d'une Société de financement de la transition énergétique (SFTE) dédiée au parc immobilier public.

En tout cas, « *en matière de transition énergétique, on ne peut pas attendre* », a résumé l'économiste. Notamment au regard des milliards d'euros d'importations de pétrole et de gaz. « *On n'est pas à l'abri d'un nouveau choc pétrolier. Personne ne peut affirmer que de l'énergie sera à l'évidence disponible à l'avenir à des prix raisonnables* », a averti Alain Grandjean, pour lequel « *le pétrole est le problème n° 1 en termes de dépendance et de facture énergétiques ainsi que d'émissions de gaz à effet de serre* ».

**Carole Lanzi**